



## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal

Mis en ligne sur le site de la Mairie de Valdahon le : <i>16 Août 2022</i>	<b>Séance du Jeudi 7 juillet 2022</b> Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
---	--	---

### PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 30 juin 2022 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 20h50.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Annie PONÇOT, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

**Etaient absents** : M. Stéphane LESCURE, Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Agnès MARGUET.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LAPOIRE

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : S. LESCURE/P. BENOIT ; A. MARGUET/ D. GUILLEUX ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN.

# ORDRE DU JOUR

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>3</b>
1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022. ....	3
<b>URBANISME .....</b>	<b>3</b>
2. INTÉGRATION DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT MICHEL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.....	3
<b>FINANCES LOCALES .....</b>	<b>4</b>
3. ASSOCIATION BATTERIE FANFARE D'AVOUDREY-ETALANS – DEMANDE DE SUBVENTION.....	4
<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE.....</b>	<b>4</b>
4. ECOLES ÉLÉMENTAIRE SAINT EXUPÉRY ET MATERNELLE MONNET - DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'HORAIRE.....	4
<b>INFORMATIONS DU MAIRE .....</b>	<b>5</b>

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2022.

Rapporteur : Sylvie LE HIR

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire :

- ouvre la séance du Conseil Municipal,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus en séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bernard LAPOIRE comme secrétaire de séance,
- approuve le compte-rendu de la séance de Conseil municipal du 9 juin 2022

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 26                            Contre : 0                            Abstention : 0**

### URBANISME

#### 2. Intégration des voies et espaces communs du lotissement Les Hauts de Saint Michel dans le domaine public communal

Rapporteur : Pierre BENOIT

La SCI IMMODOUBS représentée par M Marc BULTHE a été autorisée à aménager un lotissement dénommé « Les Hauts de Saint Michel » par Permis d'Aménager n° 025 578 19V0001 du 28 octobre 2019.

Il est rappelé en outre que :

- Aux termes des travaux d'aménagement dont la déclaration attestant l'achèvement des travaux de finition a été déposée le 04.01.2022, la réception n'a pas fait l'objet de réserves de la part de la commune.
- Qu'il n'a pas été élevé de contestation sur la conformité des travaux d'aménagement du lotissement réalisé.
- Qu'une convention de transfert dans le domaine public communal des espaces communs et des équipements propres du lotissement Les Hauts de Saint Michel a été signée le 27 septembre 2019.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Procède à l'acquisition des voies, réseaux et espaces communs du lotissement Les Hauts de Saint Michel (rue des Grands Champs) conformément au plan annexé et sur les parcelles cadastrées AM 186 et AM 188 (représentant 132 m linéaire), pour l'euro symbolique auprès de la SCI IMMODOUBS. Les frais d'actes et de mutation sont à la charge de l'aménageur.
- Classe ces voies et espaces communs dans le domaine public communal en application des dispositions de l'article L 141-3 du code de voirie routière.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à l'intégration des parcelles dans le domaine public.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 26                            Contre : 0                            Abstention : 0**

N. Perrot demande si une étude loi Barnier amendement Dupont, qui introduit des restrictions de construction en limite d'axes routiers principaux, sera établie, car au niveau du lotissement St Michel, des jardins éducatifs partagés étaient prévus, dans la bande des 100m de recul de la déviation. Dans la fiche financière du lotissement des dépenses étaient affectées à ce projet.

## FINANCES LOCALES

### 3. Association Batterie fanfare d'Avoudrey-Etalans – Demande de subvention

Rapporteur : Salih KURT

Depuis plusieurs années, la fanfare d'Avoudrey-Etalans anime les célébrations patriotiques dans les villages du territoire. Sa présence renforce et réhausse les événements importants de mémoires et d'honneurs républicains.

L'association doit changer les tenues de cérémonie portées par les musiciens en raison de leur vétusté (40 ans) et du changement de morphologie de certains. Un devis d'un montant total de 1 632 € TTC a été réalisé par l'association auprès de l'entreprise spécialisée CADCOM.

L'association sollicite les six communes dans lesquelles elle intervient - à savoir Avoudrey, Etalans, Longechaux, Longemaison, Passonfontaine et Valdahon – pour le versement d'une subvention d'un montant de 234 € par commune, le solde de 228 € étant pris en charge par l'association.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 234 € au profit de l'association Batterie Fanfare d'Avoudrey-Etalans pour participer au changement des tenues de musique.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

Cette somme sera imputée au chapitre 65 - compte 6574.

**Rapport adopté à l'unanimité :          Pour : 26                          Contre : 0                          Abstention : 0**

Salih Kurt précise que cette association est toujours présente aux cérémonies, ce qui est très appréciable et que la commission finances consultée par mail a donné un avis favorable.

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 4. Ecoles élémentaire Saint Exupéry et Maternelle Monnet - Demande d'aménagement d'horaires

Rapporteur : Gaëlle JOBERT

Après concertation, les écoles élémentaire Saint Exupéry et maternelle Monnet sollicitent un aménagement des horaires de sorties d'école afin de sécuriser et de fluidifier la circulation et les transports, de la manière suivante :

	Ecole Maternelle Monnet	Ecole Elémentaire St Exupéry
Accueil du matin	8h15- 8h25	8h25 – 8h35
Fin des cours du matin	11h40	11h50
Accueil de l'après-midi	13h15 – 13h25	13h25 – 13h35
Fin des cours de l'après-midi	16h10	16h20

Cette proposition d'aménagement a fait l'objet d'un vote des conseils d'école : 26 votes pour, 1 abstention.

Il est précisé qu'une demande d'accord concernant cette modification doit être sollicitée auprès du transporteur, la Région Bourgogne Franche-Comté. Le dossier doit ensuite être transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Doubs.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour la demande d'aménagement d'horaires ci-dessus indiquée
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

**Rapport adopté à l'unanimité :          Pour : 26                          Contre : 0                          Abstention : 0**

## INFORMATIONS DU MAIRE

Salih KURT informe que conformément au vote du budget en avril et de la DM1 en juin 2022, une consultation est en cours pour 2 emprunts : l'un de 1 M€ et l'autre de 100 000 €.

Deux offres ont été formulées en réponse, la commune est en attente d'une 3<sup>ème</sup> d'ici la fin de cette semaine. Les taux se situent entre 1,62 et 4,5 % à ce jour. Le délai de validité des offres est très court : 2 semaines car le marché évolue vite en ce moment. La commission Finances qui se réunira le 13 juillet prochain à 18h00 va étudier la meilleure offre. Il est donc nécessaire d'organiser un Conseil Municipal le lundi 18 juillet prochain à 20h00 pour délibérer à ce sujet.

Sylvie LE HIR adresse ses remerciements à tous ceux qui se sont impliqués dans l'organisation des élections législatives et lit un texte à ce sujet, joint en annexe à ce PV.

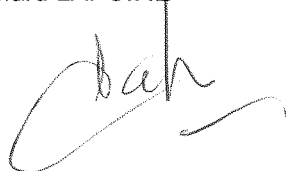
Noël PERROT fait remarquer que les convocations en format papier envoyées par la Poste pour le Conseil Municipal, lui parviennent tardivement. Il est précisé que celles-ci sont pourtant bien envoyées le jeudi précédent avec la levée du courrier par la Poste, le cachet de la Poste faisant foi.

Afin de pallier ces difficultés d'acheminement, il est convenu que ces envois postaux seront doublés d'un envoi par mail de la note de synthèse, pièces annexes incluses.

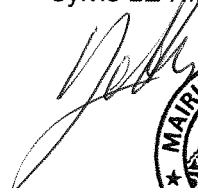

Sylvie LE HIR évoque le projet de l'EPHAD qui est en bonne voie. La commune sera sans doute amenée à garantir le prêt à hauteur de 10%, et la CCPHD à hauteur de 20%.

Concernant le projet d'aménagement du centre bourg, il est précisé que la réflexion portant sur la nécessité de sécuriser le trafic et de fluidifier les accès par les voies latérales aux RD avance bien. Le projet sera présenté prochainement au Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance  
Bernard LAPOIRE



Le Maire,  
Sylvie LE HIR

## Remerciements pour élections législatives 2022 et remarques

Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui se sont impliquées pendant les quatre dimanches d'élections présidentielles et législatives en avril et en juin dernier.

Conseillers municipaux, agents de la commune, simples citoyens, tous ont contribué au bon déroulement de ces élections.

Un merci tout particulier à Carine Viennet pour l'énorme travail qu'implique la préparation de ses élections. Merci aux Présidents et aux Vice-Présidents des 3 bureaux de vote pour la rigueur dont ils ont fait preuve et notamment lors des dépouillements, moment de grande tension, qui nécessite une grande concentration et une vigilance maximale.

Grâce à tous, nos compatriotes ont pu remplir leurs devoirs citoyens dans d'excellentes conditions tant sanitaires qu'organisationnelles et pour cela j'adresse mes plus vifs remerciements et assure de ma pleine reconnaissance.

Je tiens ici à affirmer que les scrutins organisés à Valdahon ont été pleinement réguliers sans qu'aucun incident ou évènement ne vienne entacher les résultats finaux. En témoigne bien évidemment tous les procès-verbaux qui ont été transmis à la préfecture. Les bureaux de vote ont d'ailleurs été contrôlés une fois par un magistrat représentant le conseil constitutionnel, qui n'a émis aucune observation.

Nous regrettons que des personnes potentiellement mal intentionnées, dont je tairai l'identité, aient tenté dans la journée du 19 juin, de jeter le discrédit sur l'honnêteté, l'impartialité et la probité des membres des bureaux.

D'une part en affirmant que des irrégularités auraient été constatées alors bien même qu'aucun des Présidents de bureau n'avait été saisi et qu'aucune mention n'ait été inscrite sur les procès-verbaux de leurs initiatives et d'autre part en s'en prenant avec virulence à des agents de notre commune. Ces actions sont antidémocratiques, calomnieuses et n'avaient que pour seul objectif de nuire. Remettre en doute la scrupuleuse honnêteté des membres des bureaux n'était qu'une bêtise! Alimenter la thèse du complot dans notre société, déjà démocratiquement mal en point, est une action particulièrement odieuse et idiote!

Je dis aux personnes concernées, qui se sentiront par elles-mêmes visées, que notre détermination et notre motivation restent intactes.

Nous redoublerons de vigilance lors des prochains scrutins pour éviter qu'une poignée de personnes puissent ainsi pourrir la vie du plus grand nombre.

Merci pour votre attention.



Sylvie Le Hir